

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-115 PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS (modification affectation commerciale et résidentielle)

ATTENDU que la Ville d'Asbestos à le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le plan d'urbanisme sur son territoire;

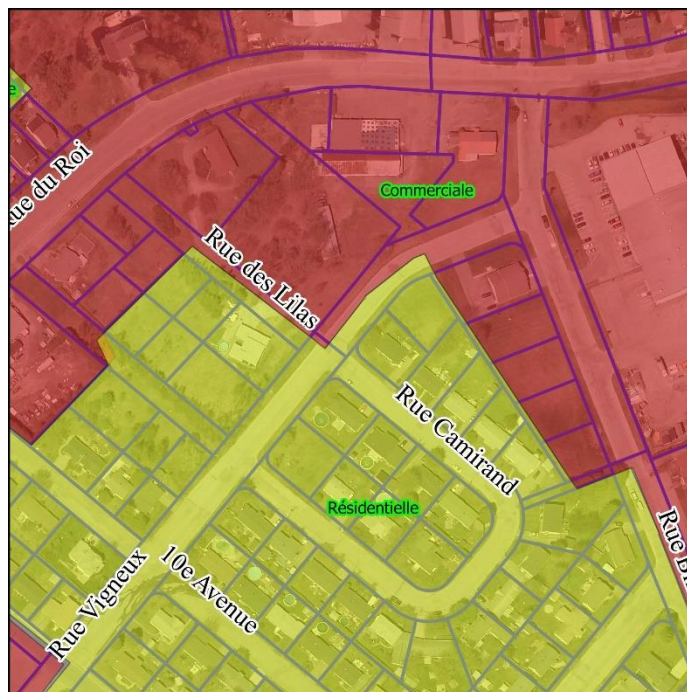
ATTENDU que la Ville d'Asbestos a adopté le règlement numéro 2006-115 : « plan d'urbanisme », en 2006;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

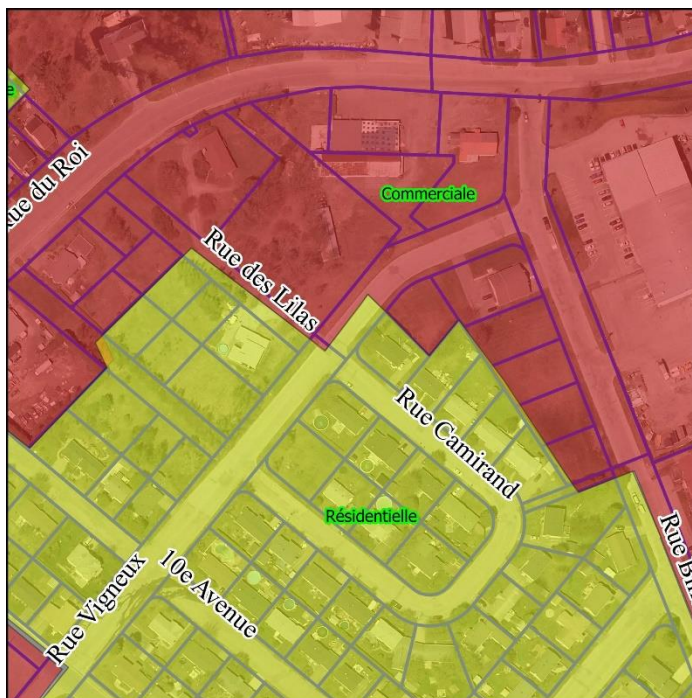
ARTICLE 1 – Modification du plan des grandes affectations du sol

Le plan des grandes affectations du sol faisant partie intégrante du plan d'urbanisme est modifié tel que montré à la figure suivante :

AVANT



APRÈS



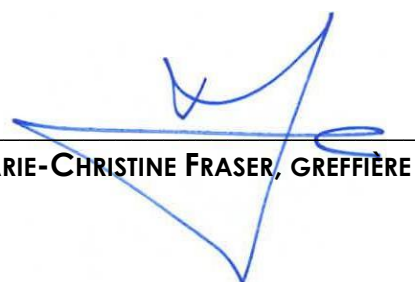
ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

ADOPTÉ



HUGUES GRIMARD, MAIRE



MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

AL/

AVIS DE MOTION :

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

**ADOPTION DU PREMIER PROJET
DU RÈGLEMENT :**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET
DU RÈGLEMENT :**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT :

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

PUBLICATION :

SITE INTERNET 6 FÉVRIER 2020

ENTRÉE EN VIGUEUR :

30 JANVIER 2020